

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 9
-----------------------	---	-----------------

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

DocuSigned by:

7A332F35DF2D4CB...

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS							Néant ☐ *	
		Exercice N •					Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens * services *	FD	15 504 741	FE	15 553 886	FF	31 058 628	40 494 447
		FG	362 784	FH		FI	362 784	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	15 867 526	FK	15 553 886	FL	31 421 412	40 494 447
	Production stockée*					FM	(146 731)	(912 822)
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	3 999	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	864 856	522 392
	Autres produits (1) (11)					FQ	89 316	573 600
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	32 232 854	40 677 617
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(328 511)	305 029
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	15 888 573	21 665 413
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)* •					FV	(121 449)	41 321
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	6 984 883	5 701 730
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	247 769	533 420
	Salaires et traitements*					FY	6 420 880	6 093 393
	Charges sociales (10)					FZ	3 148 208	2 828 917
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	481 146	421 790
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	35 903	258 489
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	608 312	545 659	
	Autres charges (12)					GE	309 445	172 309
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	33 675 161	38 567 475
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(1 442 307)	2 110 141
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	82 338	26 122
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	82 338	26 122
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	26 352	127 000
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	26 352	127 000
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	55 985	(100 877)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(1 386 322)	2 009 264	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AAF FRANCE
Société par actions simplifiée
Capital social de 5 707 157,51 euros
Siège social : Rue William Dian
27620 Gasny
775 574 213 RCS Evreux

(La « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2023**

Du procès-verbal des décisions de l'Associé unique en date du 26 septembre 2023, il a été littéralement extrait ce qui suit :

[...]

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022

L'Associé unique approuve la proposition du Président et décide d'affecter la perte de l'exercice écoulé de 1 386 322 euros en totalité au poste « Report à Nouveau ».

Conformément à la loi, l'Associé unique prend acte qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices de la Société.

[...]

SIXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer tous dépôts et formalités prévus par la loi.

Pour copie certifiée conforme

AAF-McQUAY NETHERLANDS B.V.

Associé Unique

Représentée par Monsieur Nagano Mitsunobu

DocuSigned by:

Nagano Mitsunobu

59B7D99D71D54F3...

AAF FRANCE

Société par actions simplifiée

RUE WILLIAM DIAN

27620 GASNY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

AAF FRANCE

Société par actions simplifiée

RUE WILLIAM DIAN

27620 GASNY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

À l'associé unique de la société AAF FRANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AAF FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe (K) de l'annexe relatif aux événements significatifs de la période qui expose l'incertitude sur le caractère recouvrable d'une créance envers un client Russe pour un montant de 1 081 519.04€ du fait des sanctions économiques édictées à l'encontre de la Russie. La direction estime ne pas être en capacité d'évaluer le montant du risque et n'a par conséquent comptabiliser aucune provision à ce titre.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 mars 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A blue ink signature of Stéphane Menard, featuring a stylized 'S' and 'M'.

Stéphane MENARD

Sommaire de l'Annexe

Page	N° Note
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
11	1
Amortissements	2
12	3
13	4
14	5
15	6
Composition du capital social - Etat des réserves	7
16	8
Dirigeants sociaux	9
Capitaux propres, mouvements de l'exercice	10
17	11
Charges financières	12
Produits financiers	13
18	14
Engagements et passifs éventuels	15
Échéances des immobilisations financières	16
19	17
Impôts sur les sociétés	18
20	19
Charges et produits constatés d'avance	20
Provisions pour dépréciation des stocks	21
21	22
Evènements postérieurs à la clôture	23
Identification de la société mère consolidant les comptes	24

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 2
-------------------	--	----------

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2022, dont le total est de 27 448 889 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage une perte comptable de 1 386 322 euros.

L'exercice couvre une période de 12 mois, soit du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et conventions générales comptables, énoncées par le règlement ANC 2014-03, modifié par les règlements ANC 2015-06 puis ANC 2016-07.

Les pages ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

(a) - IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations

La société applique les règlements CRC 2002-10 et 2004-06 portant sur la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue qui se situe généralement dans les fourchettes suivantes :

- | | |
|--|---------------|
| • Constructions / bâtiments | 20 à 40 ans |
| • Agencements et aménagements de constructions | 5 à 10 ans |
| • Installations techniques | 5 à 10 ans |
| • Matériel et outillages industriels | 5 à 6 ans 2/3 |
| • Matériel de transport | 2 à 5 ans |
| • Matériel de bureau | 10 ans |
| • Matériel informatique | 4 ans |
| • Logiciels informatiques | 1 à 4 ans |

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation autorisée par le fournisseur.

- | | |
|----------------------|-----------|
| • Droits de licences | 1 à 3 ans |
|----------------------|-----------|

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES (suite)

(b) - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

(c) - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût éventuel de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

La provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours de jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Une provision statistique est également constatée pour les stocks à rotation lente.

(d) – CONTRATS A LONG TERME

Les contrats à long terme, définis comme étant ceux dont l'exécution se déroule sur au moins deux exercices, sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. La production vendue et la marge sont constatées au fur et à mesure de l'exécution des contrats. Aucune marge bénéficiaire n'est retenue tant qu'elle n'a pas été évaluée avec une fiabilité suffisante. Les pertes probables à terminaison sont constatées pour leur totalité dès qu'elles sont prévisibles par la constitution d'une provision pour risques. Le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement est constaté en créances clients.

Les acomptes correspondants figurent au passif en « Avances et acomptes reçus sur commandes en cours ».

Par souci de simplification les contrats à long terme dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 500 000 USD et dont la durée ne dépasse pas 6 mois, sont comptabilisés à l'achèvement.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES (suite)

(e) - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le transfert de propriété est subordonné au paiement intégral du prix à l'échéance par l'acheteur.

(f) - OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en Euros à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Une provision pour risques de change est constituée pour couvrir les pertes latentes.

(g) – LITIGES ET CONTENTIEUX

La société est partie prenante dans plusieurs affaires contentieuses significatives qui représentent pour elle des risques de perte financière. Elle a procédé, dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31 mars, à une revue détaillée du statut et des caractéristiques de chacune d'entre elles afin de déterminer, avec l'aide de ses conseils, les risques qui lui paraissent devoir être provisionnés compte tenu des informations et analyses disponible à ce jour.

(h) – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La société applique le règlement sur les passifs (résultant de l'avis CNC 00-01 émis par le Conseil National de la Comptabilité le 20 avril 2000, adopté le 7 décembre 2000 par le règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable) entré en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la société.

La provision pour garanties données aux clients (compte tenu d'un délai d'intervention moyen de 12 mois) est constituée de la façon suivante : Les coûts d'intervention des deux exercices précédents sont comparés au chiffre d'affaires des trois exercices précédents. Le pourcentage ainsi déterminé est appliqué au chiffre d'affaires réalisé au cours du dernier exercice. Ce calcul est effectué par secteur d'activité.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES (suite)

(i) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 89 400 euros HT

(j) CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Néant

(k) FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Les principaux faits marquants de l'exercice sont les suivants : Pour l'exercice clos au 31 mars 2022, le chiffre d'affaires de la société est en recul de 23%, s'élevant à 31 421 412 Euros. Que ce soit côté P&I ou côté C&I, la baisse du chiffre d'affaires est essentiellement due à une baisse des secteurs d'activité et clients historiques. Cette baisse est partiellement compensée par le développement de nouveaux secteurs à plus haute valeur ajoutée. Le nombre d'heures total usine est quasi similaire à l'exercice précédent, avec 60 131 heures réalisées contre 60.936 heures pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Des investissements dans les outils industriels ainsi que dans les outils informatiques sont en cours afin de pérenniser l'activité des années à venir. Par décisions en date du 15 décembre 2021, le mandat de Monsieur Paul SENNETT en qualité de Président de la Société a été renouvelé pour un exercice expirant à l'issue des décisions de l'Associé Unique statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022. Deux affaires à destination finale de la Russie sont actuellement reconnues en chiffre d'affaires à l'avancement à hauteur de 1 081 519.04€ et sont depuis en négociation avec les donneurs d'ordre afin de trouver des solutions, soit de conservation des produits fabriqués en attente d'un déblocage des sanctions économiques contre la Russie, soit de livraison d'un utilisateur final non concerné par ces sanctions. Il existe donc une incertitude sur la capacité de la société à obtenir le paiement de la créance comptabilisée pour le même montant. La direction n'a pas provisionné le risque car elle estime ne pas être en capacité d'évaluer le montant du risque.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise RUE WILLIAM DIAN 27620 GASNY		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 7 7 5 5 7 4 2 1 3 0 0 0 1 0		Néant ☐			
		Exercice N clos le, 31/03/2022	N-1 31/03/2021		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement * AB	AC			
	Frais de développement * CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
	Fonds commercial (1) AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	64 033	21 953	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	Terrains AN	AO	71 801	71 801	
	Constructions AP	AQ	2 884 453	2 239 676	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	2 160 892	562 069	
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	579 892	146 886	
	Immobilisations en cours AV	AW	736 490	29 402	
	Avances et acomptes AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
	Autres participations CU	CV			
	Créances rattachées à des participations BB	BC			
	Autres titres immobilisés BD	BE			
	Prêts BF	BG	4 508 708	4 178 171	
	Autres immobilisations financières* BH	BI	166 783	164 861	
TOTAL (II) BJ	BK	5 689 272	7 414 821		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	749 671	628 221
		En cours de production de biens BN	BO	898 793	899 507
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	253 967	128 763
		Marchandises BT	BU	220 549	1 770 735
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	446 064	524 899
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	386 720	18 765 689
		Autres créances (3) BZ	CA	1 248 702	919 921
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE		
Comptes de répartition	TRAIERS	Disponibilités CF	CG	1 358 999	812 069
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	94 917	153 364
	TOTAL (III) CJ	CK	861 236	24 603 172	
	Comptes de répartition	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
		Primes de remboursement des obligations (V) CM			
		Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	6 550 509	32 017 994	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives :	(3) Part à plus d'un an :		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AAF FRANCE SAS		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 707 157 ...)	DA	5 707 157
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	695 450
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 310 548
	Report à nouveau	DH	9 981 974
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 386 322)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	16 308 807
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 028 814
	Provisions pour charges	DQ	887 130
	TOTAL (III)	DR	1 028 814
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	223 051
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 060 751
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 337 388
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	490 076
	Compte régular. Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	10 111 267
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	27 448 889
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Ecart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 888 215
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	13 280 164

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS							Néant ☐		
		Exercice N					Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens * services *	FD	15 504 741	FE	15 553 886	FF	31 058 628	40 494 447	
		FG	362 784	FH		FI	362 784		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	15 867 526	FK	15 553 886	FL	31 421 412	40 494 447	
	Production stockée*					FM	(146 731)	(912 822)	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	3 999		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	864 856	522 392	
	Autres produits (1) (11)					FQ	89 316	573 600	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	32 232 854	40 677 617	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(328 511)	305 029	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	15 888 573	21 665 413	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(121 449)	41 321	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	6 984 883	5 701 730	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	247 769	533 420	
	Salaires et traitements*					FY	6 420 880	6 093 393	
	Charges sociales (10)					FZ	3 148 208	2 828 917	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	481 146	421 790
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	35 903	258 489
	Autres charges (12)					GD	608 312	545 659	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	309 445	172 309	
						GF	33 675 161	38 567 475	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(1 442 307)	2 110 141	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	82 338	26 122	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	82 338	26 122	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	26 352	127 000	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	26 352	127 000	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	55 985	(100 877)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(1 386 322)	2 009 264		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SAS AAF FRANCE SAS		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	125 442	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 269	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	126 712	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(126 712)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	128 483	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	32 315 192	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	33 701 514	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1 386 322)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Immobilisations

Note n°1

	31/03/2021	Acquisitions	Sorties	31/03/2022
LOGICIELS INFORMATIQUES	71 624	0	0	71 624
BREVETS	0	0	0	0
IMMO INCORPOR EN COURS	0	0	-0	-0
Autres immo. Incorporelles	71 624	0	-0	71 624
TERRAINS	71 802	0	0	71 802
CONSTRUCTIONS	3 895 506	53 231	-12 301	3 936 436
INSTALLATIONS GENERALES	1 027 759	0	0	1 027 759
MATERIEL ET OUTILLAGE	2 575 690	287 488	-75 861	2 787 317
INSTALL AMENAGEM DIVERS	411 485	9 772	0	421 257
MATERIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0
MATERIEL ET MOBILIER BUREAU	242 915	107 279	-61 799	288 395
IMMOB MACHINES EN COURS	29 402	1 330 871	-623 783	736 490
IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0	0	0
Autres immo. Corporelles	8 254 559	1 788 641	-773 744	9 269 456

Amortissements

Note n°2

	31/03/2021	Dotations	Reprises	31/03/2022
LOGICIELS INFORMATIQUES	-49 671	-14 362	0	-64 033
BREVETS	0	0	0	0
IMMO INCORPOR EN COURS	0	0	0	0
Autres immo. Incorporelles	-49 671	-14 362	0	-64 033
CONSTRUCTIONS	-2 183 236	-154 045	3 344	-2 333 937
INSTALLATIONS GENERALES	-500 352	-50 163		-550 515
MATERIEL ET OUTILLAGE	-2 013 621	-196 371	49 100	-2 160 892
INSTALL AMENAGEM DIVERS	-327 916	-28 262		-356 178
MATERIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0
MATERIEL ET MOBILIER BUREAU	-179 598	-53 420	9 303	-223 715
Autres immo. Incorporelles	-5 204 723	-482 261	61 747	-5 625 237

Ecart de réévaluation sur immobilisations amortissables
Note n°3

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

2022
DGFIP N° 2054 bis

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/03/2022						
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : <u>SAS AAF FRANCE SAS</u>						Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)			
	1	2	3	4	5	6	
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Provisions
Note n°4

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2022
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AAF FRANCE SAS</u>						Néant ☐ *
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation						
sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D	
	– corporelles	6E	6F	6G	6H	
	– titres mis en équivalence	02	03	04	05	
	– titres de participation	9U	9V	9W	9X	
	– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF			
	– financières	UG	UH			
	– exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être ventilées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Etat des échéances des créances et dettes
Note n°5

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2022

Formulaires obligatoires (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS		Néant ☐ *				
CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut 1	A 1 an ou plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN		
	Prêts (1) (2)	UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières	UT	UV	UW		
	DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	VB		
		Autres créances clients	VC	VD		
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prévue au bilan en garantie * (réinvestissement constaté)*)	VE			
		Personnel et comptes rattachés	VF	VG		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	VH			
		Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VI	VJ	
			Taxe sur la valeur ajoutée	VK	VL	
			Autres impôts, taxes et versements assimilés	VM		
			Divers	VN		
		Groupe et associés (2)	VO			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VP				
	Charges constatées d'avance	VQ	VR			
TOTAUX		VS	VT	VU		
RENVIS	(1) Montant des	VD	VE			
	— Prêts accordés en cours d'exercice	VF				
	— Remboursements obtenus en cours d'exercice	VG				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VH					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an ou plus 2	A plus d'un an et 5 ans ou plus 3	A plus de 5 ans 4	
RENVIS	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	a 1 an maximum à l'origine	YG			
		a plus d'un an à l'origine	YH			
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	7 060 751	7 060 751		
	Personnel et comptes rattachés	8C	1 147 233	1 147 233		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	877 149	877 149		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E			
		Taxe sur la valeur ajoutée	8F			
		Obligations cautionnées	8G			
		Autres impôts, taxes et assimilés	8H	313 004	313 004	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8I				
	Groupe et associés (2)	8J				
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	490 076	490 076		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	8L					
Produits constatés d'avance	8M					
TOTAUX		8N	9 888 215	9 888 215		
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	8O				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	8P				
	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	8Q				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Note n°6

**Détail des Produits à recevoir et Charges à Payer
Incluses dans différents postes du bilan**

Créances clients et comptes rattachés :

Factures à établir	4 131 674
--------------------	-----------

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés :

Factures non parvenues	-4 073 553
Dettes fiscales et sociales	-2 337 388

Composition du Capital Social – Etat des réserves

Note n°7

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	374 365	15,2449
Actions émises pendant l'exercice	0	
Réduction du nombre d'actions pendant l'exercice	0	
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	374 365	15,2449

Etat des réserves

	Au 31/03/2022	Au 31/03/2021
Réserve légale	695 450	695 450
Autres réserves	1 310 548	1 310 548

Bénéfice fiscal de l'exercice - Crédits d'Impôts

Note n°8

Au cours de l'exercice, la société a réalisé une perte fiscale de 1 386 322 euros

Dirigeants sociaux

Note n°9

La rémunération des organes d'administration et de la direction n'est pas renseignée car elle conduirait à indiquer une rétribution individuelle.

Capitaux Propres, mouvements de l'exercice

Note n°10

	Situation N-1	Affectation des résultats	Augment.de Capital	Subvention à Résultat	Résultat de l'exercice	Situation N
Capital	5 707 158					5 707 158
Prime d'émission	0					0
Réserve légale	695 450					695 450
Autres réserves	1 310 548					1 310 548
Report à Nouveau	13 874 912	-2 675 511				11 199 401
Résultat de l'exercice	-2 675 511	2 675 511			-2 971 496	-2 971 496
Subvention d'exploitation	0					0
Total	18 912 557	0	0	0	-2 971 496	15 941 061

Capitaux Propres, mouvements de l'exercice

	Situation N-1	Affectation des résultats	Augment.de Capital	Subvention à Résultat	Résultat de l'exercice	Situation N
--	---------------	---------------------------	--------------------	-----------------------	------------------------	-------------

Capital	5 707 158	5 707 158
Prime d'émission	0	0

Réserve légale	695 450				695 450
Autres réserves	1 310 548				1 310 548
Report à Nouveau	8 227 905	1 754 068			9 981 973
Résultat de l'exercice	0			-1 386 322	-1 386 322
Subvention d'exploitation	0				0
Total	15 941 061	1 754 068	0	0 -1 386 322	16 308 807

Information financière par secteur d'activité et zone géographique

Note n°11

Ventilation du C.A. par secteur d'activité :

(en euros)

	31/03/2020	%	31/03/2019	%
Filtrage de l'air	28 202 998	93,8%	34 190 246	88,6%
Dépoussiérage de l'air	1 873 887	6,2%	4 412 806	11,4%
Total	30 076 885	100,0%	38 603 052	100,0%

Ventilation du C.A. par zone géographique :

	31/03/2020	%	31/03/2019	%
France	11 966 665	39,8%	19 220 437	49,8%
Exportations	18 110 220	60,2%	19 382 615	50,2%
Total	30 076 885	100,0%	38 603 052	100,0%

Charges financières

Note n°12

	31/03/2022	31/03/2021
Dot. Provision perte de change		
Intérêts des comptes créditeurs		
Escomptes accordés	72 020	-55 842
Intérêts bancaires divers	-98 373	-71 158
Pertes de change	0	0
Total	-26 353	-127 000

Produits financiers

Note n°13

	31/03/2022	31/03/2021
Intérêts sur avances groupe	82 338	26 123
Autres produits financiers		
Reprise provision de change		
Gains de change		
Total	82 338	26 123

Produits et charges Exceptionnels

Note n°14

	31/03/2022	31/03/2021
Produits sur créances amorties		
Cession d'immobilisations		-1 269
Pénalités sur marchés		
Charges sur exercices antérieurs		-125 443
Pénalités		
Provision litiges sociaux		
Provision sur créances		
Total	0	-126 712

Engagements et Passifs éventuels

Note n°15

Les engagements hors bilan au 31 mars 2021 s'analysent comme suit :

Engagements de crédit-bail en cours en fin d'exercice	Néant
Effets portés à l'escompte et non échus	Néant
Effets remis à l'encaissement non échus	0
Garanties données, avals et cautions	1 471 482
Engagements en matière de pensions, indemnités de départ en retraite	782 000
Hypothèses retenues :	
Age de départ volontaire en retraite : 60 ans	
Taux d'actualisation net d'inflation : 0,5 %	
Taux d'augmentation des salaires : 1,2 %	
Taux de mortalité : Table de mortalité TD 88-90	
Table de turn-over : 3 %	
Calcul des engagements effectué selon la Convention Collective de la Métallurgie	

Échéances des immobilisations financières

Note n°16

	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Prêts	4 508 708	4 508 708	0	
Dépôts et cautionnements	166 784			166 784
Total	4 675 492	4 508 708	0	166 784

Allègement de la dette future d'impôts

Note n°17

Provision congés payés chargés	847 103
Provision pour dépréciation de stocks	157 274
Provision pour perte de change	0
Provision TVTS	4 094
Provision C3S	28 000
Charges sur exercices antérieurs	0
Total	1 036 471

Allègement de la dette future d'impôts	290 212
--	---------

Impôt sur les sociétés

Note n°18

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Exploitation et financier	-1 386 322	0	-1 386 322
Exceptionnel	0	0	0
Participation	0	0	0
Résultat net	-1 386 322	0	-1 386 322

Effectif à la clôture de l'exercice
Note n°19

	Personnel salarié		Personnel mis à disposition	
	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2021
Cadres	67	64		
Agents de maîtrise et techniciens	36	33		
Employés	2	3		
Ouvriers	49	53		
Apprentis	1	0		
Total	155	153	0	0

Charges et produits constatés d'avance
Note n°20

Charges constatées d'avance autre	68 450
Frais voyage & transport s/affaires	0
Assurances	19 101
Locations mobilières et immobilières	0
Contrats d'entretien	7 367
Honoraires recouvrement de créances	0
Total	94 918

Produits constatés d'avance : Néant

Provisions pour dépréciation des Stocks
Note n°21

PROVISION STOCKS MAT.PREMIERES	0
PROV DEPREC. PROD. FINIS	0
PROVISION STOCKS PI/PF	-253 968
PROV DEPREC. MARCHANDISES	-220 549
Total	-474 517

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 22
-------------------	--	-----------

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Note n°22

Néant

Evénements postérieurs à la clôture

Note n°23

Une fraude a été subie par l'entreprise le 31 janvier 2023. Celle-ci a résulté en un virement vers une entité étrangère se faisant passer pour un fournisseur légitime pour un montant de 61.787,62 €. Un dépôt de plainte a été constitué auprès des autorités et des investigations sont en cours. Les procédures en place ont été renforcées et des actions de sensibilisation sont menées afin de réduire les risques d'une nouvelle exposition à ce risque.

Identité de la Société mère consolidant les comptes

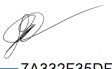
Note n°24

AAF McQuay Netherlands BV
Phileas Foggstratt 5
7821 AJ EMMEN
NETHERLANDS

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

DocuSigned by:

7A332F35DF2D4CB...

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise RUE WILLIAM DIAN 27620 GASNY
Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 7 7 5 5 7 4 2 1 3 0 0 0 1 0
Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31032022		N-1 31032021			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	64 033	7 590	21 953		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	71 801	AO	71 801	71 801		
		Constructions	AP	4 964 195	AQ	2 884 453	2 079 741	2 239 676	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 787 318	AS	2 160 892	626 425	562 069	
		Autres immobilisations corporelles	AT	709 654	AU	579 892	129 761	146 886	
		Immobilisations en cours	AV	736 490	AW	736 490	29 402		
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts		BF	4 508 708	BG	4 508 708	4 178 171			
Autres immobilisations financières*		BH	166 783	BI	166 783	164 861			
TOTAL (II)		BJ	14 016 575	BK	5 689 272	8 327 302	7 414 821		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	749 671	BM	749 671	628 221		
		En cours de production de biens	BN	898 793	BO	898 793	899 507		
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	468 278	BS	253 967	214 310	128 763	
		Marchandises	BT	2 305 397	BU	220 549	2 084 848	1 770 735	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	446 064	BW	446 064	524 899		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	12 411 998	BY	386 720	12 025 278	18 765 689	
		Autres créances (3)	BZ	1 248 702	CA	1 248 702	919 921		
	TRAVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités		CF	1 358 999	CG	1 358 999	812 069			
Charges constatées d'avance (3)*		CH	94 917	CI	94 917	153 364			
TOTAL (III)		CJ	19 982 823	CK	861 236	19 121 586	24 603 172		
Comptes de répartition	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	33 999 398	IA	6 550 509	27 448 889	32 017 994		
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 8
----------------	--	----------

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AAF FRANCE SAS		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 707 157 ...)	DA	5 707 157	5 707 157	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	695 450	695 450	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 310 548	1 310 548	
	Report à nouveau	DH	9 981 974	8 227 905	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 386 322)	1 754 068	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	16 308 807	17 695 129
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 028 814	887 130	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	1 028 814	887 130	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	223 051	155 568	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 060 751	10 511 928	
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 337 388	2 275 942	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	490 076	492 294	
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	10 111 267	13 435 733	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	27 448 889	32 017 994	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 888 215	13 280 164	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 1
---------------------------	---	-----------------

Sommaire de l'Annexe

Page	N° Note
2 Annexe présentation	
3 Principes et méthodes comptables	
4 Principes et méthodes comptables	
5 Principes et méthodes comptables	
6 Principes et méthodes comptables	
7 Bilan Actif	
8 Bilan Passif	
9 Compte de résultat de l'exercice	
10 Compte de résultat de l'exercice – Suite	
11 Immobilisations	1
Amortissements	2
12 Ecart de réévaluation sur immobilisations amortissables	3
13 Provisions et dépréciations	4
14 Créances et dettes comptes rattachés	5
15 Détail des charges à payer	6
Composition du capital social - Etat des réserves	7
16 Bénéfice fiscal de l'exercice - Crédits d'Impôts	8
Dirigeants sociaux	9
Capitaux propres, mouvements de l'exercice	10
17 Information financière par secteur d'activité et zone géographique	11
Charges financières	12
Produits financiers	13
18 Produits et charges exceptionnels	14
Engagements et passifs éventuels	15
Échéances des immobilisations financières	16
19 Allègement de la dette future d'impôts	17
Impôts sur les sociétés	18
20 Effectif à la clôture de l'exercice	19
Charges et produits constatés d'avance	20
Provisions pour dépréciation des stocks	21
21 Charges à répartir sur plusieurs exercices	22
Evénements postérieurs à la clôture	23
Identification de la société mère consolidant les comptes	24

DocuSigned by:

 7A332F35DF2D4CB...

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022 Page 2
---------------------------	--

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2022, dont le total est de 27 448 889 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage une perte comptable de 1 386 322 euros.

L'exercice couvre une période de 12 mois, soit du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et conventions générales comptables, énoncées par le règlement ANC 2014-03, modifié par les règlements ANC 2015-06 puis ANC 2016-07.

Les pages ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 3
---------------------------	---	-----------------

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

(a) - IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations

La société applique les règlements CRC 2002-10 et 2004-06 portant sur la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue qui se situe généralement dans les fourchettes suivantes :

• Constructions / bâtiments	20 à 40 ans
• Agencements et aménagements de constructions	5 à 10 ans
• Installations techniques	5 à 10 ans
• Matériel et outillages industriels	5 à 6 ans 2/3
• Matériel de transport	2 à 5 ans
• Matériel de bureau	10 ans
• Matériel informatique	4 ans
• Logiciels informatiques	1 à 4 ans

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation autorisée par le fournisseur.

• Droits de licences	1 à 3 ans
----------------------	-----------

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 4
---------------------------	---	-----------------

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES (suite)

(b) - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

(c) - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût éventuel de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

La provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours de jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Une provision statistique est également constatée pour les stocks à rotation lente.

(d) – CONTRATS A LONG TERME

Les contrats à long terme, définis comme étant ceux dont l'exécution se déroule sur au moins deux exercices, sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. La production vendue et la marge sont constatées au fur et à mesure de l'exécution des contrats. Aucune marge bénéficiaire n'est retenue tant qu'elle n'a pas été évaluée avec une fiabilité suffisante. Les pertes probables à terminaison sont constatées pour leur totalité dès qu'elles sont prévisibles par la constitution d'une provision pour risques. Le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement est constaté en créances clients.

Les acomptes correspondants figurent au passif en « Avances et acomptes reçus sur commandes en cours ».

Par souci de simplification les contrats à long terme dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 500 000 USD et dont la durée ne dépasse pas 6 mois, sont comptabilisés à l'achèvement.

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 5
---------------------------	---	-----------------

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES (suite)

(e) - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le transfert de propriété est subordonné au paiement intégral du prix à l'échéance par l'acheteur.

(f) - OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en Euros à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Une provision pour risques de change est constituée pour couvrir les pertes latentes.

(g) – LITIGES ET CONTENTIEUX

La société est partie prenante dans plusieurs affaires contentieuses significatives qui représentent pour elle des risques de perte financière. Elle a procédé, dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31 mars, à une revue détaillée du statut et des caractéristiques de chacune d'entre elles afin de déterminer, avec l'aide de ses conseils, les risques qui lui paraissent devoir être provisionnés compte tenu des informations et analyses disponible à ce jour.

(h) – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La société applique le règlement sur les passifs (résultant de l'avis CNC 00-01 émis par le Conseil National de la Comptabilité le 20 avril 2000, adopté le 7 décembre 2000 par le règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable) entré en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la société.

La provision pour garanties données aux clients (compte tenu d'un délai d'intervention moyen de 12 mois) est constituée de la façon suivante : Les coûts d'intervention des deux exercices précédents sont comparés au chiffre d'affaires des trois exercices précédents. Le pourcentage ainsi déterminé est appliqué au chiffre d'affaires réalisé au cours du dernier exercice. Ce calcul est effectué par secteur d'activité.

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 6
-------------------	--	----------

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES (suite)

(i) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 89 400 euros HT

(j) CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Néant

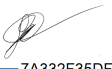
(k) FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Les principaux faits marquants de l'exercice sont les suivants : Pour l'exercice clos au 31 mars 2022, le chiffre d'affaires de la société est en recul de 23%, s'élevant à 31 421 412 Euros. Que ce soit côté P&I ou côté C&I, la baisse du chiffre d'affaires est essentiellement due à une baisse des secteurs d'activité et clients historiques. Cette baisse est partiellement compensée par le développement de nouveaux secteurs à plus haute valeur ajoutée. Le nombre d'heures total usine est quasi similaire à l'exercice précédent, avec 60 131 heures réalisées contre 60.936 heures pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Des investissements dans les outils industriels ainsi que dans les outils informatiques sont en cours afin de pérenniser l'activité des années à venir. Par décisions en date du 15 décembre 2021, le mandat de Monsieur Paul SENNETT en qualité de Président de la Société a été renouvelé pour un exercice expirant à l'issue des décisions de l'Associé Unique statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022. Deux affaires à destination finale de la Russie sont actuellement reconnues en chiffre d'affaires à l'avancement à hauteur de 1 081 519.04€ et sont depuis en négociation avec les donneurs d'ordre afin de trouver des solutions, soit de conservation des produits fabriqués en attente d'un déblocage des sanctions économiques contre la Russie, soit de livraison d'un utilisateur final non concerné par ces sanctions. Il existe donc une incertitude sur la capacité de la société à obtenir le paiement de la créance comptabilisée pour le même montant. La direction n'a pas provisionné le risque car elle estime ne pas être en capacité d'évaluer le montant du risque.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

DocuSigned by:

7A332F35DF2D4CB...

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise RUE WILLIAM DIAN 27620 GASNY
Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 7 7 5 5 7 4 2 1 3 0 0 0 1 0
Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31032022		N-1 31032021			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	71 624	AK	64 033	7 590	21 953	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	71 801	AO		71 801	71 801	
		Constructions	AP	4 964 195	AQ	2 884 453	2 079 741	2 239 676	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 787 318	AS	2 160 892	626 425	562 069	
		Autres immobilisations corporelles	AT	709 654	AU	579 892	129 761	146 886	
		Immobilisations en cours	AV	736 490	AW		736 490	29 402	
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts		BF	4 508 708	BG		4 508 708	4 178 171		
Autres immobilisations financières*		BH	166 783	BI		166 783	164 861		
TOTAL (II)		BJ	14 016 575	BK	5 689 272	8 327 302	7 414 821		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	749 671	BM		749 671	628 221	
		En cours de production de biens	BN	898 793	BO		898 793	899 507	
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	468 278	BS	253 967	214 310	128 763	
		Marchandises	BT	2 305 397	BU	220 549	2 084 848	1 770 735	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	446 064	BW		446 064	524 899	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	12 411 998	BY	386 720	12 025 278	18 765 689	
		Autres créances (3)	BZ	1 248 702	CA		1 248 702	919 921	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
COMPTES DE RÉGULARISATION	TRAVERS	Disponibilités	CF	1 358 999	CG		1 358 999	812 069	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	94 917	CI		94 917	153 364	
	TOTAL (III)		CJ	19 982 823	CK	861 236	19 121 586	24 603 172	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	33 999 398	IA	6 550 509	27 448 889	32 017 994		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives :		(3) Part à plus d'un an :		CR			
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 8
----------------	--	----------

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AAF FRANCE SAS		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 707 157 ...)	DA	5 707 157	5 707 157	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	695 450	695 450	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 310 548	1 310 548	
	Report à nouveau	DH	9 981 974	8 227 905	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 386 322)	1 754 068	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	16 308 807	17 695 129
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 028 814	887 130	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	1 028 814	887 130	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	223 051	155 568	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 060 751	10 511 928	
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 337 388	2 275 942	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	490 076	492 294	
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	10 111 267	13 435 733	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	27 448 889	32 017 994	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 888 215	13 280 164	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 9
-----------------------	---	-----------------

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

DocuSigned by:

7A332F35DF2D4CB...

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
				FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW		
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX		
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)			GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG		
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)			GP		
	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GU		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GV		
				GW		

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 10
-------------------	--	-----------

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SAS AAF FRANCE SAS		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	125 442	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 269	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	126 712	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(126 712)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	128 483	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	32 315 192	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	33 701 514	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1 386 322)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 11
---------------------------	---	------------------

Immobilisations**Note n°1**

	31/03/2021	Acquisitions	Sorties	31/03/2022
LOGICIELS INFORMATIQUES	71 624	0	0	71 624
BREVETS	0	0	0	0
IMMO INCORPOR EN COURS	0	0	-0	-0
Autres immo. Incorporelles	71 624	0	-0	71 624
TERRAINS	71 802	0	0	71 802
CONSTRUCTIONS	3 895 506	53 231	-12 301	3 936 436
INSTALLATIONS GENERALES	1 027 759	0	0	1 027 759
MATERIEL ET OUTILLAGE	2 575 690	287 488	-75 861	2 787 317
INSTALL AMENAGEM DIVERS	411 485	9 772	0	421 257
MATERIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0
MATERIEL ET MOBILIER BUREAU	242 915	107 279	-61 799	288 395
IMMOB MACHINES EN COURS	29 402	1 330 871	-623 783	736 490
IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0	0	0
Autres immo. Corporelles	8 254 559	1 788 641	-773 744	9 269 456

Amortissements**Note n°2**

	31/03/2021	Dotations	Reprises	31/03/2022
LOGICIELS INFORMATIQUES	-49 671	-14 362	0	-64 033
BREVETS	0	0	0	0
IMMO INCORPOR EN COURS	0	0	0	0
Autres immo. Incorporelles	-49 671	-14 362	0	-64 033
CONSTRUCTIONS	-2 183 236	-154 045	3 344	-2 333 937
INSTALLATIONS GENERALES	-500 352	-50 163		-550 515
MATERIEL ET OUTILLAGE	-2 013 621	-196 371	49 100	-2 160 892
INSTALL AMENAGEM DIVERS	-327 916	-28 262		-356 178
MATERIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0
MATERIEL ET MOBILIER BUREAU	-179 598	-53 420	9 303	-223 715
Autres immo. Incorporelles	-5 204 723	-482 261	61 747	-5 625 237

Ecart de réévaluation sur immobilisations amortissables

Note n°3

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2022
DGFIP N° 2054 bis

Formulaires obligatoires (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/03/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 13
-----------------------	---	------------------

Provisions**Note n°4**

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AAF FRANCE SAS</u>						Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5S	5T	5U	5V		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5W	5X	5Y	5Z		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH			
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 14
-----------------------	---	------------------

Etat des échéances des créances et dettes**Note n°5**

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2022

Formulaires obligatoires (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AAF FRANCE SAS</u>		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an ou plus 2	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UN	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières	UT	UV	
	Clients douteux ou litigieux	VA	VB	
	Autres créances clients	UX	UY	
	Créance représentative de titres (Provision par dépréciation prévue au bilan en garantie * (réinvestissement constaté)*)	UZ		
	Personnel et comptes rattachés	UY	VZ	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	VN
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	VC
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
	Charges constatées d'avance	VS	VT	
	TOTAUX		VT	VU
	REVENUS	(1) Montant des	VD	VE
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an ou plus 2	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	a 1 an maximum à l'origine	YG		
	a plus d'1 an à l'origine	YH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	8C	
Personnel et comptes rattachés		8C	8D	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8E	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	8F	
	Taxe sur la valeur ajoutée	8F	8G	
	Obligations cautionnées	8G	8H	
	Autres impôts, taxes et assimilés	8H	8I	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		8I		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	8L	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		8L		
Produits constatés d'avance		8M		
TOTAUX		8M	8N	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	8N	8O	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	8O	8P	
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	8P	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Note n°6

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 15
---------------------------	---	------------------

**Détail des Produits à recevoir et Charges à Payer
Incluses dans différents postes du bilan**

Créances clients et comptes rattachés :

Factures à établir	4 131 674
--------------------	-----------

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés :

Factures non parvenues	-4 073 553
Dettes fiscales et sociales	-2 337 388

Composition du Capital Social – Etat des réserves

Note n°7

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	374 365	15,2449
Actions émises pendant l'exercice	0	
Réduction du nombre d'actions pendant l'exercice	0	
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	374 365	15,2449

Etat des réserves

	Au 31/03/2022	Au 31/03/2021
Réserve légale	695 450	695 450
Autres réserves	1 310 548	1 310 548

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 16
-------------------	--	-----------

Bénéfice fiscal de l'exercice - Crédits d'Impôts

Note n°8

Au cours de l'exercice, la société a réalisé une perte fiscale de 1 386 322 euros

Dirigeants sociaux

Note n°9

La rémunération des organes d'administration et de la direction n'est pas renseignée car elle conduirait à indiquer une rétribution individuelle.

Capitaux Propres, mouvements de l'exercice

Note n°10

	Situation N-1	Affectation des résultats	Augment.de Capital	Subvention à Résultat	Résultat de l'exercice	Situation N
Capital	5 707 158					5 707 158
Prime d'émission	0					0
Réserve légale	695 450					695 450
Autres réserves	1 310 548					1 310 548
Report à Nouveau	13 874 912	-2 675 511				11 199 401
Résultat de l'exercice	-2 675 511	2 675 511			-2 971 496	-2 971 496
Subvention d'exploitation	0					0
Total	18 912 557	0	0	0	-2 971 496	15 941 061

Capitaux Propres, mouvements de l'exercice

	Situation N-1	Affectation des résultats	Augment.de Capital	Subvention à Résultat	Résultat de l'exercice	Situation N
Capital	5 707 158					5 707 158
Prime d'émission	0					0

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 17
-------------------	--	-----------

Réserve légale	695 450					695 450
Autres réserves	1 310 548					1 310 548
Report à Nouveau	8 227 905	1 754 068				9 981 973
Résultat de l'exercice	0			-1 386 322		-1 386 322
Subvention d'exploitation	0					0
Total	15 941 061	1 754 068	0	0	-1 386 322	16 308 807

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 18
---------------------------	---	------------------

Information financière par secteur d'activité et zone géographique**Note n°11**

Ventilation du C.A. par secteur d'activité :

(en euros)

	31/03/2020	%	31/03/2019	%
Filtrage de l'air	28 202 998	93,8%	34 190 246	88,6%
Dépoussiérage de l'air	1 873 887	6,2%	4 412 806	11,4%
Total	30 076 885	100,0%	38 603 052	100,0%

Ventilation du C.A. par zone géographique :

	31/03/2020	%	31/03/2019	%
France	11 966 665	39,8%	19 220 437	49,8%
Exportations	18 110 220	60,2%	19 382 615	50,2%
Total	30 076 885	100,0%	38 603 052	100,0%

Charges financières**Note n°12**

	31/03/2022	31/03/2021
Dot. Provision perte de change		
Intérêts des comptes créditeurs		
Escomptes accordés	72 020	-55 842
Intérêts bancaires divers	-98 373	-71 158
Pertes de change	0	0
Total	-26 353	-127 000

Produits financiers**Note n°13**

	31/03/2022	31/03/2021
Intérêts sur avances groupe	82 338	26 123
Autres produits financiers		
Reprise provision de change		
Gains de change		
Total	82 338	26 123

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 19
---------------------------	---	------------------

Produits et charges Exceptionnels**Note n°14**

	31/03/2022	31/03/2021
Produits sur créances amorties		
Cession d'immobilisations		-1 269
Pénalités sur marchés		
Charges sur exercices antérieurs		-125 443
Pénalités		
Provision litiges sociaux		
Provision sur créances		
Total	0	-126 712

Engagements et Passifs éventuels**Note n°15**

Les engagements hors bilan au 31 mars 2021 s'analysent comme suit :

Engagements de crédit-bail en cours en fin d'exercice	Néant
Effets portés à l'escompte et non échus	Néant
Effets remis à l'encaissement non échus	0
Garanties données, avals et cautions	1 471 482
Engagements en matière de pensions, indemnités de départ en retraite	782 000
Hypothèses retenues :	
Age de départ volontaire en retraite : 60 ans	
Taux d'actualisation net d'inflation : 0,5 %	
Taux d'augmentation des salaires : 1,2 %	
Taux de mortalité : Table de mortalité TD 88-90	
Table de turn-over : 3 %	
Calcul des engagements effectué selon la Convention Collective de la Métallurgie	

Échéances des immobilisations financières**Note n°16**

	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Prêts	4 508 708	4 508 708	0	
Dépôts et cautionnements	166 784			166 784
Total	4 675 492	4 508 708	0	166 784

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 20
---------------------------	---	------------------

Allègement de la dette future d'impôts**Note n°17**

Provision congés payés chargés	847 103
Provision pour dépréciation de stocks	157 274
Provision pour perte de change	0
Provision TVTS	4 094
Provision C3S	28 000
Charges sur exercices antérieurs	0
Total	1 036 471

Allègement de la dette future d'impôts	290 212
--	---------

Impôt sur les sociétés**Note n°18**

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Exploitation et financier	-1 386 322	0	-1 386 322
Exceptionnel	0	0	0
Participation	0	0	0
Résultat net	-1 386 322	0	-1 386 322

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 21
---------------------------	---	------------------

Effectif à la clôture de l'exercice**Note n°19**

	Personnel salarié		Personnel mis à disposition	
	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2021
Cadres	67	64		
Agents de maîtrise et techniciens	36	33		
Employés	2	3		
Ouvriers	49	53		
Apprentis	1	0		
Total	155	153	0	0

Charges et produits constatés d'avance**Note n°20**

Charges constatées d'avance autre	68 450
Frais voyage & transport s/affaires	0
Assurances	19 101
Locations mobilières et immobilières	0
Contrats d'entretien	7 367
Honoraires recouvrement de créances	0
Total	94 918

Produits constatés d'avance : Néant

Provisions pour dépréciation des Stocks**Note n°21**

PROVISION STOCKS MAT.PREMIERES	0
PROV DEPREC. PROD. FINIS	0
PROVISION STOCKS PI/PF	-253 968
PROV DEPREC. MARCHANDISES	-220 549
Total	-474 517

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2022	Page 22
-------------------	--	-----------

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Note n°22

Néant

Evénements postérieurs à la clôture

Note n°23

Une fraude a été subie par l’entreprise le 31 janvier 2023. Celle-ci a résulté en un virement vers une entité étrangère se faisant passer pour un fournisseur légitime pour un montant de 61.787,62 €. Un dépôt de plainte a été constitué auprès des autorités et des investigations sont en cours. Les procédures en place ont été renforcées et des actions de sensibilisation sont menées afin de réduire les risques d’une nouvelle exposition à ce risque.

Identité de la Société mère consolidant les comptes

Note n°24

AAF McQuay Netherlands BV
Phileas Foggstratt 5
7821 AJ EMMEN
NETHERLANDS